

MOUVEMENT DES PRIX

I. — TUNISIE

Prix de gros (base 100 en 1940)					
Années et mois	Denrées alimentaires	Produits industriels	Produits locaux	Produits importés	Indice général
1948 Moyenne mensuelle.	1.122	1.220	1.190	1.566	1.156
1949 Moyenne mensuelle.	1.472	1.560	1.527	1.727	1.502
1950 Moyenne mensuelle.	1.497	1.606	1.517	1.801	1.535
1951 Moyenne mensuelle.	1.699	1.961	1.792	1.785	1.789
1952 Janvier	1.925	2.013	1.990	1.894	1.955
1952 Février	1.927	2.017	1.994	1.894	1.958

Prix de détail à Tunis						
Années et mois	Denrées alimentaires		Divers (éclairage, chauffage, savon)		Indice général	
	Base 100 en 1938	Base 100 en 1940	Base 100 en 1938	Base 100 en 1940	Base 100 en 1938	Base 100 en 1940
	1948 Moyenne mensuelle	1.702	1.407	1.458	1.122	1.672
1949 Moyenne mensuelle	2.108	1.742	2.234	1.718	2.124	1.741
1950 Moyenne mensuelle	2.191	1.811	2.298	1.768	2.204	1.807
1951 Moyenne mensuelle	2.456	2.030	2.497	1.921	2.461	2.017
1952 Janvier	2.695	2.228	2.601	2.001	2.683	2.199
1952 Février	2.745	2.269	2.707	2.082	2.740	2.246

II. — FRANCE

(Base 100 en 1949)

Années et mois	INDICE GENERAL	
	France (Gros) (1)	Paris (Détail) (2)
1950 Moyenne mensuelle	108,3	111,2
1951 Janvier	123,0	119,3
Février	130,0	120,9
Mars	134,0	123,6
Avril	140,2	125,7
Mai	140,7	129,3
Juin	137,6	129,2
Juillet	134,7	130,0
Août	133,9	131,2
Septembre	137,5	133,0
Octobre	145,5	135,7
Novembre	150,7	140,4
Décembre	151,5	142,9
1951 Moyenne mensuelle	138,3	130,1
1952 Janvier	152,6	145,9

(1) Indice calculé sur la base 100 en 1949, période de référence adoptée par l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

(2) Cet indice, appelé indice d'ensemble à la consommation familiale, remplacera désormais l'ancien indice des prix de détail des 34 articles dont le calcul provisoirement prolongé est ramené à une cadence trimestrielle (Février, Mai, Août et Novembre).

Rappelons que c'est le nouvel indice publié ci-dessus qui sert de base à l'application de l'échelle mobile en France.

Il est recommandé aux personnes ayant inséré dans leurs contrats une clause de révision basée sur l'évolution de cet indice, de modifier cette clause à la plus prochaine échéance et de se référer dorénavant aux variations du nouvel indice d'ensemble des prix à la consommation familiale des 34 articles, base 100 en 1949.

(Dans notre prochain numéro nous ferons paraître un tableau permettant de comparer les indices des prix en Tunisie avec ces nouveaux indices français).

